

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS



COMITÉ SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du 7 novembre 2024

Membres présents :

Pour ENTRE BIEVRE ET RHÔNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- Monsieur Gilles VIAL
- Monsieur Laurent TEIL
- Monsieur Robert DURANTON

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES :

- Madame Sylvie DEZARNAUD
- Monsieur Christophe BOUVIER, suppléant de Mme BATARAY

Assistaient à la séance sans voix délibératives :

- Madame Caroline MUSCELLA, Cheffe de projet foncier économique et stratégique – Région Auvergne Rhône Alpes,
- Madame Marianne AUDOUARD, Responsable finances et gestion – INSPIRA,
- Madame Caroline PRIEUR, Directrice – INSPIRA,

Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente du Syndicat mixte, accueille les participants et les remercie de leur présence.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Madame la Présidente ouvre la séance.

- **Monsieur Laurent TEIL** est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 11 juillet 2024 n'appelle pas de remarques particulières.

- Il est approuvé à l'unanimité.

Madame la Présidente rapporte les décisions prises par délégation.

Elle lance ensuite les questions inscrites à l'ordre du jour du Comité Syndical.

2024/559 Approbation du Compte rendu Annuel à la Collectivité – année 2023

Dans le cadre du contrat de concession signé avec la SPL Isère Aménagement, il s'agit de la présentation du compte rendu financier au titre de l'année 2023 et les perspectives 2024 et suivantes.

Bilan prévisionnel actualisé :

CR 1074 ZIP SALAISE SABLONS

Ligne	Intitulé	Bilan	Réalisé au	2023	2024	2025	Total	Total	Bilan	Ecart
		31/12/22	31/12/2023	Année	Année	Année	2026 2030	2031 2035	Nouveau	
	DEPENSES	109 133	30 664	549	1 668	6 248	45 626	24 928	109 133	
A	ACQUISITIONS	17 807	8 584	20	65	115	7 321	1 721	17 807	
B	ETUDES	1 855	1 676	72	140	60	600	227	2 703	849
C	TRAVAUX ET HONORAIRES TECHNIQUES LIES AUX TRAVAUX	75 738	16 180	146	1 033	5 330	33 220	18 790	74 553	-1 185
D	HONORAIRES TECHNIQUES	2 283	1 067	18	123	178	555	359	2 283	
E	FRAIS DIVERS	721	365	17	30	30	165	131	721	
F	REMUNERATION AMENAGEUR	8 929	2 766	275	277	535	2 786	2 561	8 925	-4
G	FRAIS FINANCIERS	1 801	24				978	1 138	2 141	340
	RECETTES	109 133	8 269	414	882	4 417	37 253	58 325	109 146	13
K	CESSIONS / LOCATIONS / PARTICIPATION CONSTRUCTEUR	50 307	1 990	1	77	4 017	17 253	26 970	50 307	
K10	Cessions / locations	40 970	1 643	1		2 280	12 522	24 525	40 970	
K20	Participations constructeurs	9 337	347		77	1 737	4 731	2 445	9 337	
L	PARTICIPATIONS	58 754	6 195	400	805	400	20 000	31 354	58 754	
L100	Participations d'équilibre	8100	3300	400	400	400	2 000	2 000	8100	
L200	Participations pour remise d'ouvrage	50654	2895		405		18 000	29 354	50654	
M	SUBVENTIONS	58	58				0	0	58	
P	PRODUITS FINANCIERS	13	26	13			0	0	26	13

- Madame la Présidente propose au comité syndical de :
 - Prendre acte des éléments du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2023 Compte – Rendu Annuel à la Collectivité n° 10 (CRAC) « Exercice 2023 » ci-joint en annexe 1,
 - Approuver le versement d'avance sur cession d'équipements publics conformément au bilan prévisionnel annexé au traité de concession pour l'année 2024 au montant de 1 000 000 € HT,
 - L'autoriser à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité

2024/560 Avenant n°12 au contrat de concession avec la Société Publique Locale Isère Aménagement

Il s'agit de mettre à jour l'échéancier des dépenses et recettes de l'aménagement et les modalités de financement, ainsi que d'adapter les charges de l'aménageur.

Cf tableaux de l'avenant présenté.

- Madame la Présidente propose au comité syndical de :
 - Approuver l'avenant n° 12 au traité de concession ainsi que ses annexes modifiées entre le Syndicat Mixte et la SPL Isère Aménagement,
 - L'autoriser à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité

2024/561 : Rapport annuel de l'élu mandataire au sein de la SPL Isère Aménagement – Exercice 2023

Le rapport annuel 2023 de la SPL Isère Aménagement est présenté par le représentant du syndicat mixte siégeant au sein de la SPL, M. Durantou. Il s'agit d'une obligation en tant qu'actionnaire.

- Madame la Présidente propose au comité syndical de :
 - Prendre acte du rapport d'activité et des comptes du représentant du Syndicat Mixte au sein du Conseil d'administration d'Isère Aménagement pour l'exercice 2023,
 - L'autoriser à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité

2024/562 : Désignation du représentant du syndicat mixte pour siéger au sein de la SAS Inspira ENR

Le Syndicat Mixte de la Zone Industriale-Portuaire de Salaise Sablons a constitué, avec la SAEM Energ'Isère, une Société par Actions Simplifiée (SAS) dénommée "Inspira ENR". Dans ce cadre, il y a lieu de désigner un représentant au sein du syndicat mixte afin de siéger au sein de la SAS.

Cette SAS a pour objet le développement, le financement, la construction et l'exploitation de tout type de projets d'énergies renouvelables sur la ZIP Inspira.

Suite aux votes de chacun, M. Laurent TEIL est désigné en tant que représentant.

- Madame la Présidente propose au comité syndical de :
 - Désigner M. Laurent TEIL en tant que représentant titulaire du Syndicat Mixte de la Zone Industriale-Portuaire de Salaise Sablons pour siéger au sein de la SAS Inspira ENR,
 - L'autoriser à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité

2024/563 : Convention d'adhésion au contrat groupe Prévoyance du Centre de gestion de l'Isère 2025 – 2030

Il est proposé d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de l'Isère et le groupement COLLECTEAM/ALLIANZ VIE à compter du 1er janvier 2025.

- Madame la Présidente propose au comité syndical de :
- Adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion de l'Isère et le groupement COLLECTEAM/ALLIANZ VIE, à compter du 1er janvier 2025,
 - Accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance » du régime de base (incapacité temporaire de travail / invalidité permanente),
 - Fixer le montant de participation financière de la collectivité à hauteur de 100 € brut maximum par agent et par mois pour chaque agent adhérent au contrat découlant de la convention de participation,
 - L'autoriser, à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion du syndicat mixte à la convention de participation pour la prévoyance et tous les actes relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

2024/564 : Régularisation comptable participation d'équilibre versée à Isère Aménagement – complément à la délibération 2023-531

Il s'agit de procéder à la régularisation comptable des comptes 131 sur le Budget Principal faisant suite au changement du traitement comptable (mise à jour de la doctrine comptable M14/M57) des sommes versées au titre de l'équilibre global de l'opération dans le cadre du traité de concession (participation d'équilibre).

DEBIT			CREDIT		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
1312	Subvention d'investissement rattaché aux actifs amortissable - Région	183 333.00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	183 333.00
1313	Subvention d'investissement rattaché aux actifs amortissable - Département	183 333.00			183 333.00
13158	Subvention d'investissement rattaché aux actifs amortissable - Autres groupements EBER	183 333.00			183 333.00

- Madame la Présidente propose au comité syndical de :
- Approuver la régularisation comptable d'ordre non budgétaire concernant les comptes 1312, 1313 et 13158 sur le Budget Principal comme détaillée ci-dessus,

- Autoriser le comptable du syndicat mixte à procéder aux opérations de régularisations comptable d'ordre non budgétaire sur le Budget Principal avant le 31 décembre 2024 comme détaillées dans la délibération,
- L'autoriser à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité

2024/565 : Fixation de la durée d'amortissement nomenclature M4 – Budget de la Régie des services industriels et commerciaux d'Inspira – Service n° 1 Parking mutualisé nord

Il est proposé de fixer les durées d'amortissement du parking mutualisé Nord et des équipements du parking :

Désignation	Durée d'amortissement maximale retenue par le syndicat mixte
Parking mutualisé nord	50 ans
Borne IRVE infrastructure de recharge pour véhicules électriques	10 ans
Subvention d'équipement autres	50 ans

- Madame la Présidente propose au comité syndical de :
- Retenir les durées d'amortissements ci-dessus,
 - L'autoriser à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité

2024/566 : Adhésion et désignation représentant du Syndicat Mixte au sein de l'Association Rhône-Alpes Des Développeurs Economiques Locaux (ARADEL)

Il est proposé de renouveler l'adhésion à l'association des développeurs économiques locaux ARADEL et de désigner un représentant au sein du syndicat mixte.

Le syndicat mixte avait adhéré à ARADEL au 1er juillet 2013 mais l'adhésion date de plus de 10 ans et depuis 2020/2021 il ne reçoit plus d'appel de cotisation, l'association ayant rencontrée des difficultés face à la crise du Covid.

Considérant que le Syndicat Mixte, de par ses statuts, a pour mission le développement économique de la Zone Industriale-Portuaire de Salaise Sablons et qu'il a un intérêt à faire partie de l'association ARADEL.

Le montant annuel de la cotisation est de 200€.

Il est proposé de désigner de nouveau M. Julien VUILLEMARD en tant que représentant d'Inspira au sein d'ARADEL.

- Madame la Présidente propose au comité syndical de :

- Adhérer à l'Association Rhône-Alpes Des Développeurs Economiques Locaux (ARADEL) pour une cotisation annuelle qui s'élève à 200€,
- Désigner, M. Julien VUILLEMARD en qualité de représentant du Syndicat Mixte au sein de l'Association Rhône-Alpes Des Développeurs Economiques Locaux (ARADEL),
- L'autoriser à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité

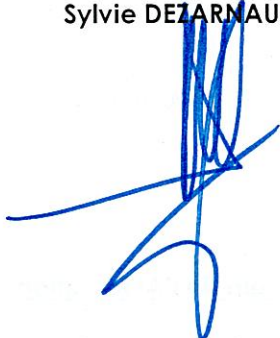
L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente, informe les membres des dates suivantes :

- **14 novembre à 8h30** : petit-déjeuner et visite chez l'entreprise 33
- **21 novembre à 14h** : Revue de direction ISO14001
- **26 novembre à 14h30** : Bureau Inspira
- **16 décembre à 10h** : comité syndical à la Péniche *(annule et remplace la date du 17/12)*

En l'absence d'autres questions, Madame la Présidente remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

La séance est levée à 16h30.

La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD

A blue ink signature, appearing to be 'Sylvie', written over the printed name.

Le secrétaire de séance
Laurent TEIL

A blue ink signature, appearing to be 'Laurent', written over the printed name.